CFDT INTERCO 45
Centre de Gestion du Loiret

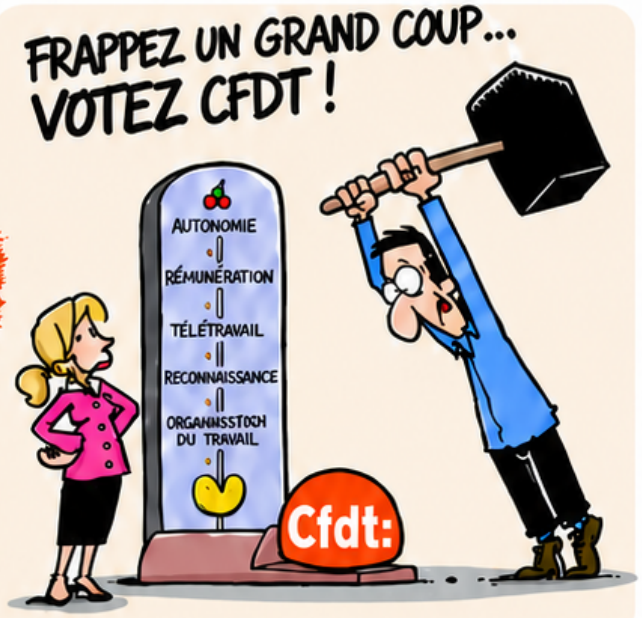
PROFESSION DE FOI CAP

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3 → 10 DÉCEMBRE 2026
VOTE ÉLECTRONIQUE

À LA CAP, VOUS N'ÊTES PAS SEUL.
VOTEZ CFDT

La **CAP** intervient dans certaines **décisions individuelles** qui concernent votre carrière et votre situation professionnelle.

Vos représentants CFDT vous accompagnent pour comprendre vos droits, préparer vos recours et défendre votre situation lorsque cela relève de la compétence de la CAP.



LA CAP INTERVIENT NOTAMMENT POUR :

- Certaines **décisions individuelles défavorables.**
- Certains **recours** concernant votre **situation administrative et votre carrière.**
- Les **procédures disciplinaires** relevant de sa compétence.
- Le **conseil de discipline.**
- Certaines situations examinées dans le cadre du **conseil médical.**

CE QUE NOUS FAISONS POUR VOUS

01 VOUS ÉCOUTER
Comprendre votre situation avant d'agir.

02 VOUS INFORMER
Vous expliquer vos droits et les règles applicables.

03 VOUS ACCOMPAGNER
Préparer avec vous vos démarches et vos recours.

04 VOUS REPRÉSENTER
Porter votre situation lorsque la CAP est compétente.

05 VOUS DÉFENDRE
Ne pas vous laisser seul face à une décision que vous estimez injuste.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
VOTEZ CFDT

Pour une défense individuelle sérieuse, accessible et engagée.

CFDT Interco 45 / Centre de Gestion du Loiret
10 rue Théophile Naudy – 45000 Orléans
02 38 22 38 56